

Assemblée générale 27-02-2018

**Association RESPECTH**

# Rapport moral

## résumé des actions depuis fin 2016

- **Décembre 2016:**
  - nous apprenons l'échéance en 2017 du projet de la ville de détruire cet ancien hôtel particulier de 1843.(Nouvelle municipalité alertée depuis 2014 de l'intérêt patrimonial de la bâtisse)
  - Alertons les associations nationales de sauvegarde du patrimoine et Création du collectif 7% et mise en ligne d'une pétition. (Plus de 1100 signatures)
- **Janvier-Février 2017:**
  - contact mairie, DRAC Paoletti, sous-préfecture, alerte média

- **Mars:**

- le collectif présente à la commission solidarité un projet similaire à celui de la commune avec 8 logements spacieux. Chiffrage fait. Projet refusé, relations difficiles avec le CM.
- Décision de prendre un avocat.

- **Avril :**

- Recours gracieux déposés en mairie : contre les permis de démolir et de construire, rejetés par le maire en mai et juin. Suivis d'un recours contentieux.
- Création de l'association RESPECTH. Distribution de tracts, alerte des préfets, médias...

## **Constitution du bureau**

- **Président:** Thomas Gronier
- **Vis présidents:** Karine Bernard, Michel Souchon
- **Secrétaire:** Sophie Carton
- **Trésorier:** Thomas Ducamps
- **Membres du conseil:** Martine Dossin, Claire Franc, Claude Baltéra, Bruno Sirot

- **Mai:**
  - réunion d'information salle Dufeux
- **Juin-juillet:**
  - Malgré de multiples rencontres avec le maire et les élus : le projet SIP est maintenu.
  - 24 juillet démontage de 6 fenêtres du RDC
- **Août:**
  - le 28 Aout début de démontage de la toiture (amiante)
  - Dépôt d'un recours en référé suspension au TA

28 Aout 2017











- **Septembre :**

- Référé suspension au TA le 11 septembre, ordonnance rendue le 20 septembre demandant la suspension de la démolition

**La maison est sauvée, espoir de concilier  
« patrimoine et humain »**

**Demande de bâchage**

- **Octobre:**

- notre projet est accepté au **CM du 18 oct. Le maire nous propose un partenariat .**
- Retrait de la délibération du PD de janvier 17
- Tout en faisant voter et approuver la délégation au maire d'une partie des pouvoirs du CM concernant le permis de démolir de ce bien communal.

- **Novembre :**

- La SIP se désengage du projet
- Constat d'une dégradation de la maison ouverte à tout vent (intempéries++) impliquant un surcoût de la restauration (réfection de tous les plafonds et planchers)











Retrait des sacs contenant l'amiante  
démontée.  
Bâchage enfin réalisé le 15 novembre.





- **Décembre :**
- piquetage de la façade enduite: Les dégradations ne semblent pas être du même niveau partout, Il faudra enlever tout l'enduit de façade pour choisir et évaluer le type de restauration.





- **Décembre suite:**

- Réception et étude des devis complémentaires demandés,
- Demandons au maire de confirmer les mêmes conditions financières pour la commune que celles accordées à la SIP :
  - à savoir une opération blanche. La SIP achetait le terrain nu pour la valeur de la démolition (100 000€ budgétée dans une délibération et 60000€ après devis) *sauf surprises inévitables*

- Le Maire, au cours d'un entretien en présence de M. Vermander **du 8 décembre**, propose de prendre en charge la réfection de la toiture avec remise dans son état d'origine ; cette action symbolique permettant de conforter le partenariat de la commune tout en restant dans le même engagement financier qu'avec le projet SIP : opération blanche pour la commune.
- Au cours du **CM du 20 décembre**: La délibération votée à l'unanimité, permet au maire de vendre la propriété à l'association RESPECTH selon l'estimation des Domaines (70000 €).

- **Janvier 2018 :**

- L'association s'engage à acheter le bien aux conditions de la délibération.
- Le lierre est retiré et les ouvertures bouchées.





- **Février :**

- Nous attendons la signature du compromis de vente. Prix 70 000€+frais de notaire entre 7000€ et 8000€
- Le maire attend le diagnostic « ecodiag » nécessaire à la vente.
- Après une réunion ce vendredi 23 Février,

**M. Labille nous annonce que sa majorité refuse de le suivre dans l'engagement de participer à notre projet dans les mêmes conditions financières qu'avec la SIP**

# **Rapport Financier**

# Compte de résultat

	2017 réalisé	2018 budgété		2017 réalisé	2018 budgété
<b>PRODUITS</b>			<b>CHARGES</b>		
Cotisations adhérents	1620	2000	Frais divers, fournitures	261.80	
Condamnation mairie	1460		Frais avocat	3498.90	
			Frais huissier	433.97	
Subventions		800	Assurance	235.70	235.70
			Frais notaire		7000
			Résultat (-)	-1350.37	-4435.70
Total produit d'exploitation	3080	2800	Total charges d'exploitation	4430.37	7235.70

# Bilan

	2017 Réalisé	2018 budgété		2017 Réalisé	2018 budgété
<b>Actif</b>			<b>Passif</b>		
<b>Immobilisation</b>	<b>0</b>	<b>70000</b>	<b>Capitaux permanents</b>	<b>0</b>	
<b>Créances</b>	<b>1350.37</b>		<b>Dettes d'exploitations</b>	<b>1350.37</b>	<b>70000</b>
			<b>Résultat</b>		
<b>Valeurs disponibles</b>					
<b>Total actif</b>			<b>Total passif</b>		

# Devis

- **L'ensemble des devis est parvenu.** (Restauration visant à redonner l'aspect d'origine)
  - Toiture charpente, les 2 chiens assis et fronton : 76 160 €
  - Façade côté rue 80 000€/ côté cour 40 000€ : 120 000€
  - Aménagement de 8 appartements : 590 000€ + ascenseur 30 000€
- **Total rénovation** : 816 160€. Soit **850 000€** avec marge de sécurité et aménagements extérieurs.

**Remerciements pour le don des grilles par un particulier pour refaire l'entrée côté rue et cour.**



# recherche de soutiens financiers

- **Projets de subventions :**

- Financement participatif- crowdfunding.(Dartagnan)
- Subvention fondation patrimoine (façade) et mise à disposition d'une « fenêtre » de la fondation du patrimoine pour déduction fiscale des dons.
- Dossier envoyé à Stéphane Bern par le biais de la fondation du patrimoine
- Subvention ANAH estimée à 35%

- Projet et dossier à monter pour bénéficier de subventions de l'Europe en incluant un projet de lien social, intergénérationnel, pédagogique (comme «l'outil en mains » avec transmission du savoir-faire).
- L'idée étant de prévoir un local avec une salle dédiée à cet usage (bâtiment situé à gauche en entrant par la cour).

**Pour ce type de dossier, il serait nécessaire d'avoir le soutien proposé par la mairie.**

# Phase de réalisation

- **Partenariat avec la mairie** : Il semblerait que nous ne puissions plus compter dessus.
- Nous devons à nouveau rencontrer les partenaires financiers pour revoir le plan de financement compte tenu de la nouvelle donne et chercher éventuellement d'autres financeurs.

**Proposition d'une nouvelle réunion avec les personnes partie prenante pour ce dossier.**

# Projets à venir

- **Notre politique** : mener à bien un projet et ne pas se disperser pour plus d'efficacité.
  - **Restauration des fresques de la gare** : lettre à la SNCF et maires des communes concernées en juin 2017 sans réponse à ce jour.  
Relance à faire.
  - **Sommes alertés et très vigilants** : porche de la ferme rue du pavé à Athies et arbres du cimetière.
  - **Les éoliennes**. Nous soutenons les personnes s'opposants à l'implantation de nouvelles éoliennes.

# Appel à cotisations

- Adhésion simple : 5€
- Adhésion famille : 10€
- Adhésion soutien : 40€
- Adhésion bienfaiteur :.....€

L'association RESPECTH compte à ce jour 60 adhérents et  
1100 sympathisants.

Nous sommes une association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement et à ce titre demandons à ce que l'association soit référencée sur le site de la ville de Ham, dans la rubrique **associations/ patrimoine.**

Merci de votre participation  
et attention